

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MARS 2023

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars à 19 heures 02, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLÉ/SARTHE se sont réunis à la salle Madeleine Marie, rue Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Nicolas LEUDIÈRE, Maire, sur convocation adressée le 7 mars 2023.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

MM. Nicolas LEUDIÈRE, Olivier DUBOIS, Mme Esther LEBOULEUX, M. Nicolas RENO, Mme Geneviève POTIER, M. Benoît LEGAY, Mme Muriel PETITGAS, M. Denis ROCHER, Mme Manuela GOURICHON (départ en cours de séance de la délibération n°3 à 23 heures 07) , M. Jean-Pierre FERRAND, Mmes Anne-Marie FOUILLEUX, Flavie GUIMBERT, MM. Philippe MERCIER, Rémi MAREAU, Mme Blandine LÉTARD, M. Alain PONTONNIER, Mme Magali MOYON, MM. Xavier FALLARD, Abdelkader HADJI (arrivé en cours de séance après le vote de la délibération n° 1 à 19 heures 04), Mme Françoise RICHARD, MM. Philippe de JOCAS, Jean DISTEL, Mme Cécile CHIARI, MM. Jean-François DÉNOS, Maxence MAZARI.

### ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Mmes Karine RONGEAT, Mylène MONTRON, Anaïs LAUNAY, MM. Julien HÉRAULT, Stéphane PELTIER, Adrien LE DRÉAU, Sébastien FREULON, Lubin LATCHOUMAYA.

Madame Karine RONGEAT donne procuration à Monsieur Jean-François DÉNOS  
Madame Mylène MONTRON donne procuration à Madame Manuela GOURICHON  
Madame Anaïs LAUNAY donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX  
Monsieur Julien HÉRAULT donne procuration à Monsieur Philippe de JOCAS  
Monsieur Stéphane PELTIER donne procuration à Madame Magali MOYON  
Monsieur Adrien LE DRÉAU donne procuration à Monsieur Jean-Pierre FERRAND  
Monsieur Sébastien FREULON donne procuration à Madame Blandine LÉTARD

---

### **1) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

*En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :*

*Madame Magali MOYON  
Monsieur Rémi MAREAU*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2023.*

**Le Conseil Municipal a approuvé ledit procès-verbal.**

### **3) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**

*L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa version actuelle et modifiée par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), dispose que, "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette....».*

*Destiné à favoriser l'information des élus et des citoyens sur la vie municipale, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) 2023 s'inscrit dans les attendus de l'article L 2312-1 du CGCT.*

*Il tient, en effet, compte des éléments du contexte général de la situation économique et des finances publiques. Il propose des orientations en ce qui concerne les finances de la collectivité, ainsi que pour les ressources humaines et la dette. Il présente, de manière thématique, les principales orientations qui seront traduites dans le budget primitif 2023. A la lecture du présent rapport vous trouverez à présent, le logo suivant qui vous permettra d'identifier la majeure partie des actions que la collectivité réalise en matière de transition énergétique et écologique.*



**Le Maire,**

#### **I- Le contexte général**

*Après deux années de crises sanitaire sans précédent et qui ont fortement impacté l'évolution de nos finances locales, les orientations budgétaires présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte international marqué par le conflit russo-ukrainien qui dure depuis maintenant 12 mois engendre son corollaire de conséquences en matière de développement économique, d'inflation galopante, de pénurie et d'augmentation des coûts des énergies.*

*A cela, s'ajoute également l'enjeu de l'adaptation de nos sociétés au changement climatique.*

*L'année 2023 n'offre donc aucune visibilité face aux 3 chocs à affronter :*

- Géopolitique tout d'abord,

*L'ordre mondial est fragilisé et remis en cause face aux tensions qui s'accroissent entre le bloc États-Unis/Europe, la Russie et la Chine.*

- Climatique et énergétique ensuite,

*Ces événements influent sur les prix des énergies et des matières premières. Ils mettent en évidence des dépendances dangereuses entre les pays détenteurs des ressources et les pays importateurs de ces ressources. Cette dépendance pèse des milliards sur nos économies afin de protéger les consommateurs. A cette dépendance s'ajoute, les effets de nos consommations énergétiques sur le climat : sécheresse en hiver, canicule, feu de forêts, inondations...*

- Économique enfin,

*L'inflation explose et remet en cause les équilibres macroéconomiques. Les taux d'intérêt augmentent et vont donc handicaper les pays très endettés. L'accroissement des dépenses financières liées à la dette contraindra les besoins d'investissements.*

*Selon les prévisions du Fonds Monétaire International, la croissance devrait ralentir, passant de 3,2 % l'année dernière à 2,7 % en 2023.*

La situation économique mondiale, la crise énergétique, l'inflation, un dollar fort et l'augmentation des taux d'intérêt devraient alimenter une récession mondiale qui, il faut l'espérer, demeurera relative et maîtrisée.

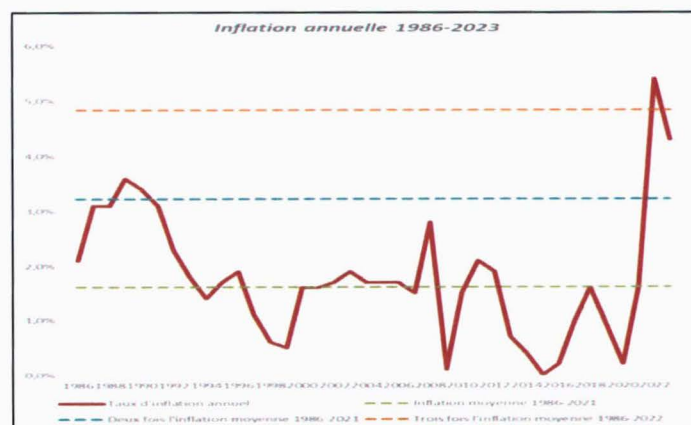
## II- Le contexte national

Le projet de loi de finances pour 2023 a été élaboré en retenant les hypothèses macro-économiques suivantes :

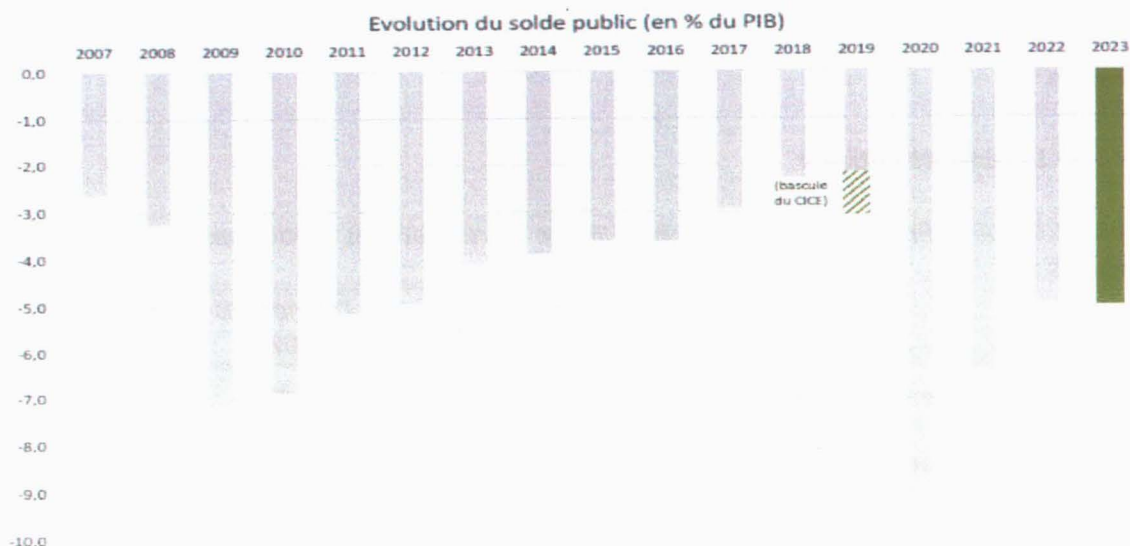
	2021	Estimations 2022	Prévisions 2023
Produit intérieur brut (PIB) en volume	+ 6,8 %	+ 2,7%	+ 1,0 %
Prix à la consommation (hors tabac)	+ 1,6 %	+ 5,4 %	+ 4,3 %
Croissance (en volume) de la dépense publique	+ 2,6 %	-1,1 %	-1,5 %
Déficit public (en % du PIB)	- 6,5 %	- 5,0 %	- 5,0 %
Dettes publiques (en % du PIB)	112,8 %	111,5 %	111,2 %

La crise sanitaire a entraîné une diminution du PIB de - 7,8 % en 2020. Après cette récession historique, l'économie a connu un rebond de + 6,8 % en 2021. Le gouvernement prévoyait initialement une croissance de 4 % en 2022 mais le projet de loi de finances estime qu'elle devrait être de 2,6 % cette année et de 0,7 % en 2023.

En 2022, l'inflation est estimée à plus de 6 %. Les prix des matières premières et de l'énergie (pétrole, gaz) sont particulièrement impactés, ce qui pèse sur les coûts supportés par les collectivités (fluides, carburant, fournitures, indexation des marchés, bâtiments et travaux publics...).



Après le creusement sans précédent du déficit public en 2020 et 2021, le gouvernement anticipe un déficit de 5 % du PIB pour les exercices 2022 et 2023, en net repli mais qui reste supérieur aux chiffres constatés avant la crise sanitaire.



Le *Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques* fixe la trajectoire de l'évolution des finances publiques sur la période 2022 - 2027 afin d'aboutir à une réduction du déficit public de - 5 % en 2022 à - 2,9 % en 2027.

### **III- Le Projet de loi de finances 2023**

Le projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) constitue la première loi de finances de la législature 2022 - 2027.

Pour mémoire, la première loi de finances du précédent quinquennat avait posé les bases d'une modification en profondeur des finances locales avec notamment :

- La suppression de la taxe d'habitation et la réorganisation du panier fiscal des différents niveaux de collectivités entrée en vigueur en 2021,
- La mise en œuvre de cette réforme fiscale par différentes lois de finances en procédant à des ajustements sur les dotations de l'État aux collectivités territoriales,
- La fin de la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et son remplacement par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités (représentant 80 % de la dépense publique locale),
- Des mesures « anti-crise » introduites par le PLF 2021 avec un allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel matérialisé par la baisse des impôts de production (cotisation foncière des entreprises en particulier). Le PLF 2021 a également introduit un abondement exceptionnel des aides à l'investissement des collectivités (DSIL) et a mis en place un filet de sécurité pour les collectivités les plus touchées par la crise.

Le PLF 2023 est établi dans un contexte économique incertain, les principales mesures sont les suivantes :

#### *a- Suppression de la CVAE en 2 ans*

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée progressivement en 2023 et 2024 pour les entreprises. Ainsi, pour 2023, le taux d'imposition de la CVAE est réduit de moitié puis sera supprimé en 2024. Malgré cette mesure, mais du fait de la quasi-disparition pour 2023 des mesures d'urgence, notamment en matière de santé et des dépenses de relance de l'activité, le Gouvernement estime que le déficit public devrait rester stable en 2023 (5 % du PIB comme en 2022).

#### *b- Valeur locative*

*Les valeurs locatives des locaux d'habitation vont évoluer comme les dernières années, suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre à novembre à hauteur de + 7 %. L'absence de plafonnement devrait permettre aux collectivités de mieux faire face notamment à la hausse du coût de l'énergie.*

*La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée de 2 ans. Elle vise à actualiser les valeurs locatives en fonction de l'évolution du marché immobilier à l'instar de la réforme des locaux professionnels.*

#### *c- DGF*

*Reconduction de l'enveloppe de DGF pour 2023 (26,8 Mds d'euros dont 18,3 Mds pour le bloc communal). Abondement supplémentaire des dotations de péréquation (DSU, DSR et dotation d'intercommunalité) à hauteur de 320 millions d'euros.*

#### *d- Filet de sécurité*

*Un premier filet de sécurité a été mis en place avec la Loi de Finances Rectificative 2022 pendant l'été (article 14). La loi de finances pour 2023 prévoit la reconduction d'un filet de sécurité (enveloppe de 1,5 milliard d'euros pour les communes, intercommunalités, départements et régions). Cette version vise uniquement les collectivités confrontées à une situation de forte inflation de leurs dépenses d'énergie en 2023.*

*Le second filet reprend les critères cumulatifs du dispositif de 2022 :*

- subir en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 15 %,*
- l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain en 2023 par rapport à 2022 est supérieure à 60 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022,*
- avoir un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.*

*La Ville n'a pas pu prétendre au 1<sup>er</sup> filet de sécurité et il est probable qu'elle ne puisse prétendre au 2<sup>ème</sup> filet de sécurité.*

#### *e- Amortisseur électricité*

*Ce dispositif a pour objectif de réduire les factures d'électricité des collectivités ne bénéficiant pas de tarifs réglementés de vente. Cette aide de 2,5 milliards d'euros s'appliquera en 2023. Il s'agira d'une prise en charge partielle par l'État de la facture des collectivités, qui interviendra dès que le prix payé sur le contrat dépassera les 180 euros par MWh, dans la limite de 320 euros par MWh. Les fournisseurs d'électricité factureront directement à l'État la partie faisant l'objet de l'amortisseur dont vont bénéficier les collectivités.*

*La Ville de Sablé a d'ores et déjà pu renvoyer les éléments nécessaires auprès de l'État pour espérer prétendre à cet amortisseur électricité.*

### **IV- Les orientations de la Ville en 2023**

*Le contexte de préparation du budget 2023 est à ce jour plus qu'incertain. Il serait déraisonnable – voir irresponsable – de considérer que nous pouvons nous affranchir d'un contexte politique et économique qui va contraindre fortement l'action publique.*

*La Ville poursuivra encore plus ses efforts de gestion avec les objectifs suivants :*

- La volonté de contenir les effets du contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement pour préserver nos capacités d'autofinancement,
- Une gestion raisonnée des ressources fiscales,
- Le maintien d'une politique d'investissement responsable et durable,
- Une gestion optimisée de la dette.

L'engagement de la collectivité en matière de sobriété énergétique va se poursuivre. Nous pouvons d'ores et déjà mesurer l'impact des premières actions puisque nous avons pu baisser de 70 MWh notre consommation sur les deux premiers mois de chauffe. L'inflation sur le coût des fluides devrait, cependant, encore peser près de 500 000 d'euros de plus sur nos charges de fonctionnement par rapport à 2021.

Ainsi, le budget 2023 devra pleinement inclure ces nouvelles données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire en réduisant certaines dépenses pour assumer les hausses subies sur certains postes mais, aussi, d'engager une véritable politique de sobriété visant à préserver des marges financières. Surtout nos choix doivent réduire l'impact sur le climat.

Dans ce contexte empreint d'une certaine morosité, des indicateurs positifs pour notre ville apparaissent malgré tout.

En effet, les derniers chiffres 2023 de l'INSEE du recensement de la population sont encourageants. Ils établissent à 12 594 habitants la population légale 2020, contre 12 581 l'an dernier. C'est la première fois, depuis près d'une décennie que la tendance de perte d'habitants est enrayerée. L'évolution est fragile et demeure à consolider.

Ce signal conforte la position prise par l'équipe municipale depuis le début du mandat, nous devons avoir une politique en matière d'habitat plus offensive et adaptée à des besoins nouveaux. Nous devons saisir cet engouement inédit pour les villes à taille humaine afin de faire croître notre population et surtout profiter des flux induits nécessaires à notre vitalité notamment pour nos commerces, nos écoles et notre tissu associatif.

C'est pourquoi nous soutenons activement la rénovation et la production de logements de tout type et pour tous les publics (famille, jeune, personnes âgées, personnes handicapées) en centre-ville et dans les quartiers.

Ce besoin fort en logements est déjà étayé par le nombre de promoteurs ou d'investisseurs immobiliers qui manifestent de façon soutenue leur intérêt pour notre ville ou bien encore les agents immobiliers qui ne cessent d'indiquer la rapidité de ventes des biens en stock.

En matière de rénovation, l'OPAH-RU se poursuivra en 2023 pour améliorer le patrimoine bâti du centre-ville, lutter contre la vacance et développer une offre de logement attractive en centre-ville. En plus de l'accompagnement des propriétaires privés, du patrimoine bâti communal sera à nouveau vendu en centre-ville pour développer une offre d'habitat et/ou commerciale et participer ainsi à la redynamisation du Coeur de Ville. Ces ensembles se situent rue de l'Île et Grande Rue.

Une opération d'habitat inclusif sera réalisée par OuiCare sur le secteur de la gare, rue Fleury-sur-Orne, sur des terrains vendus par la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Cet ensemble comprendra des logements en colocation pour adultes handicapés, des logements pour personnes âgées, une crèche, une agence de service à la personne et une cellule commerciale. Cette opération contribuera à dynamiser le secteur de la gare et permettra de répondre à un besoin social spécifique.

Un ensemble immobilier est envisagé sur le secteur de la rue de Sarthe, en lien avec la démolition projetée de la salle Marcelle Thébault. L'objectif est de permettre la production de logements neufs, attractifs pour répondre à une demande en appartements de qualité en centre-ville.

Une opération d'aménagement de logements démarrera sur le site de Plaisance sur des terrains communaux au sein de la ZAC de Gastines. Sarthe Habitat Aménageur a été retenu dans le cadre d'un appel à projet pour réaliser cette opération qui comprendra 72 logements sur 4,4 ha. La Ville de Sablé

*s'engage dans le cadre de cette démarche à céder les terrains qui seront aménagés et commercialisés par Sarthe Habitat.*

*Les études seront menées sur l'année 2023, en association étroite avec la Ville de Sablé-sur-Sarthe. En effet, un regard particulièrement attentif sera porté à la préservation environnementale du site.*

*L'opération sera réalisée en plusieurs tranches, dont la première sera aménagée en 2024 pour la livraison des premières constructions en 2025.*

*Pour l'ancien foyer de la piscine, Sarthe Habitat prévoit la réhabilitation de l'ancien foyer avec une offre de 22 logements locatifs du T1 au T3, la construction de 6 logements locatifs individuels et de 13 logements locatifs intermédiaires. Les travaux démarreront au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.*

*Sarthe Habitat va démolir un immeuble au 9 et 10 rue Fleury-sur-Orne en février/mars 2023.*

*Une autre démolition, portant sur un immeuble de 52 logements collectifs, est programmée pour 2024 sur le quartier de la Rocade place Jean Mermoz.*

*Des travaux de réhabilitation de logements Sarthe Habitat seront réceptionnés en février 2023 pour 153 logements collectifs avenue de Bückeburg et 80 logements rue Fleury-sur-Orne seront réhabilités en 2024 (études en 2023).*

*Sarthe Habitat élaborera en 2023 son Plan stratégique patrimonial à 10 ans : constructions, réhabilitations, démolitions. La Ville de Sablé-sur-Sarthe sera associée à l'élaboration de cette stratégie de façon à adapter l'offre de logements aux besoins locaux.*

*La réflexion sur l'évolution du quartier de la Rocade et de son environnement sera approfondie pour assurer un développement équilibré et maîtrisé du quartier.*

*Les efforts produits sur le centre-ville dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville se poursuivront, dans un objectif de revitalisation des activités commerciales et de réhabilitation du patrimoine bâti.*

*Les actions porteront particulièrement sur la rue de l'Île, Trait d'Union des deux rives de la Sarthe, combinant accompagnement du commerce et valorisation des espaces publics.*

*Le développement du schéma des mobilités douces viendra compléter la proposition d'une ville présentant un environnement préservé et répondant aux attentes nouvelles d'une population désireuse de s'inscrire dans la transition écologique en bénéficiant d'infrastructures adaptées et sécurisées.*

*Un enjeu majeur viendra également prendre sa place au cœur de l'action publique : la gestion résiliente de notre ressource en eau !*

*Des initiatives ciblées visant à réduire notre consommation ont d'ores et déjà été mises en œuvre mais il nous faudra aller encore plus loin.*

*Le plan « eau », en cours d'élaboration au sein du Gouvernement, laisse présager des mesures fortes pour modifier de façon significative nos habitudes de consommation et anticiper la raréfaction.*

*L'action municipale s'inscrira totalement dans les actions qui permettront de préserver cette ressource indispensable.*

*Nous devons nous y préparer ; **accepter collectivement** de s'adapter au réchauffement climatique et de renoncer à certaines pratiques car il n'y a pas d'alternative.*

\*\*\*\*\*

**Muriel PETITGAS**, en charge des Finances et du Budget :

## **LE FONCTIONNEMENT**

Maintenir notre capacité à investir, assurer la qualité et la diversité de nos services seront les enjeux des années à venir. Toutes les pistes pour y parvenir devront être exploitées.

### **- Présentation globale des dépenses**

Malgré un contexte difficilement maîtrisable dans différents secteurs, nous nous devons de maintenir une gestion rigoureuse face à notre volonté de dégager une épargne brute d'au moins 2 000 000 €, ce qui n'est pas encore acquis pour 2023.

Les efforts fournis jusqu'à aujourd'hui doivent être prolongés voire accentués.

Nous envisageons des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 14 873 000 €.

### **Les charges à caractère général :**

L'ensemble des achats nécessaires à la Ville pour réaliser ses activités représentent plus d'un tiers des charges totales et devraient s'établir à plus de 5 590 000 € soit + 10,2 % par rapport au BP 2022. Cette hausse substantielle s'explique à nouveau par la flambée des coûts externes (le gaz, l'électricité et l'inflation) mais aussi par celle des achats de repas au SCPR (+ 230 000 € par rapport au réalisé 2022).

### **Dépenses du personnel :**

Ce poste est le plus important des charges de fonctionnement et il devrait augmenter du fait de la revalorisation de l'indice (+ 3,5 %) et du SMIC sur une année entière. Nous souhaiterions les limiter à 5 900 000 € au plus.

### **Les reversements opérés par la Ville :**

Le FPIC, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, élément de solidarité nationale a progressé et devrait se stabiliser aux alentours des 378 000 € (contre 375 000 € en 2022).

### **Les autres charges de gestion courante :**

Ces charges sont très orientées au soutien des actions des associations qui, au nombre de 110, représentent un moteur réel du dynamisme de la ville, tant au niveau culturel, sportif que solidaire.

La Ville prévoit de consacrer 2 341 000 € au chapitre des subventions et autres charges de gestion courante, soit environ 16 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### **Les frais financiers :**

Les intérêts de la dette sont en nette diminution du fait de la faiblesse des taux. Ils sont estimés à moins de 636 000 € pour 2023 contre 670 000 € en 2022.



### **L'épargne brute :**

L'objectif est de préserver cette différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 000 000 € afin d'honorer le remboursement annuel de la dette à savoir 1 917 000 €.

Ceci étant, l'autofinancement dégagé restera relativement faible.

### **La dette :**

A la fin de l'exercice 2022, l'encours de la dette est toujours de l'ordre de 20 000 000 € (20 105 860 € exactement). Le taux moyen s'élèvera à 3,16 % en 2023. Ce niveau d'endettement devra être maintenu pour les années à venir dans la mesure où l'encours de la dette s'élève déjà à 1 596 € par habitant à Sablé alors que la moyenne nationale de la strate se situe à 810 € par habitant. L'épargne brute dégagée nous oblige à étaler les objectifs d'investissements afin de limiter le recours réel à de nouveaux emprunts à hauteur de 2 000 000 € par an et maintenir ainsi un niveau stable de l'endettement de la ville.

### **L'épargne nette :**

L'épargne nette doit permettre d'autofinancer une partie des investissements envisagés qui restent tributaires des ressources à provenir du FCTVA et de son prêt relais pour 736 000 € sur 2023 et des subventions pour environ 386 000 €. Elle est actuellement proche de l'équilibre avec la prise en compte des résultats antérieurs à hauteur de 1 027 000 €, ces produits couvrent des opérations reportées sur 2023 mais financées lors des années passées.

#### **- Présentation globale des recettes**

Les recettes réelles devraient s'établir aux alentours de 16 813 000 €.

Fait majeur nouveau, notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait stabilisée à 317 365 € (contre 319 352 € en 2022), ce qui mettrait fin à la baisse drastique de cette recette et à sa disparition annoncée en 2025. Il convient de rappeler que depuis 2013, la Ville de Sablé-sur-Sarthe, au titre de la solidarité nationale, a subi une baisse notable de sa dotation.

### **Les produits de la fiscalité directe :**

Le produit de la fiscalité devrait s'approcher des 3 608 000 € en 2023, en hausse sensible grâce à la revalorisation forfaitaire des bases (+ 7,1 % pour les taxes foncières hors locaux professionnels).

Le taux d'imposition à Sablé ne s'élève qu'à 37,71 % pour un taux moyen national de plus de 45 % soit près de 8 points en dessous. Avec l'exonération de la taxe d'habitation pour la quasi-totalité des habitants, la fiscalité reste inférieure à celle des années précédentes, à l'exception des propriétaires de résidences secondaires.

### **Les produits de la fiscalité indirecte :**

L'attribution de compensation débute l'exercice à 6 842 276 € (contre 7 315 126 € en 2021) suite au transfert de compétence du Service de Transports Urbains (472 850 €) opéré sur l'exercice 2022.

L'autopartage devra être transféré en 2023, le chiffrage de la mise en place du service sera réalisé lorsque les coûts seront connus. Le fonds de garantie des ressources (FNGIR) sera stable à 173 820 €, les autres produits s'élèveraient à 535 000 €, soit au total une somme de 7 551 000 €.

De ce fait, les deux grandes catégories de produits de la fiscalité s'élèveraient en tout à 11 159 000 €.

### Les dotations de l'État :

Pour 2023, nous pouvons estimer les deux dotations historiques à 873 000 € (318 000 € de DGF et 555 000 € de DSU) soit environ 5,25 % des recettes réelles de fonctionnement. A cela, il convient d'ajouter les aides spécifiques (CAF notamment) mais surtout 1 756 000 € pour la compensation des bases industrielles exonérées en 2021, ce qui représenterait au total presque 3 215 000 €.

### Produits liés à l'activité de la collectivité :

Les prévisions nous amènent à penser que ces produits ne dépasseront toujours pas 1 946 000 €.

### Les masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes de fonctionnement</b>	15 626 224	16 661 961	17 443 565	16 813 000
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	13 138 337	13 659 906	14 202 767	14 873 000
<b>Recettes d'investissement</b>	1 645 216	3 023 141	2 985 646	3 082 000
dont emprunts souscrits	1 000 000	2 000 000	2 000 000	1 900 000
<b>Dépenses d'investissement</b>	5 632 944	4 650 044	5 497 490	6 437 006
dont capital de la dette	1 703 746	1 768 209	1 803 639	1 917 000
dont P.P.I	3 929 198	2 881 835	3 493 851	4 519 524

### Les soldes financiers

	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	3 173 830	3 647 019	3 603 241	2 465 902
Epargne brute	2 487 227	2 981 504	2 922 727	1 840 000
Epargne nette	783 481	1 213 295	1 159 858	-34 082

### Le Fonds de roulement et le résultat prévisionnel

	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	2 915 487	1 415 646	2 790 797	3 519 752
Résultat de l'exercice	-1 499 841	1 375 152	728 955	-1 415 005
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 415 646	2 790 797	3 519 752	2 104 747

\*\*\*\*\*

**Olivier DUBOIS**, en charge de l'Administration Générale et du Développement durable :

**L'engagement de la Ville en faveur de la transition énergétique et écologique**



Conformément à nos engagements, nous voulons que la Ville de Sablé s'implique pleinement pour la transition écologique et s'inscrive dans un développement plus durable et respectueux de notre environnement.

*La Ville de Sablé va donc poursuivre ses efforts afin de réduire son empreinte écologique, mais aussi accompagner les saboliens qui sont déjà pleinement engagés et inciter les autres à s'inscrire dans cette démarche vertueuse. Les efforts simples du quotidien et multipliés par tous constituent la base d'un développement plus respectueux. La responsabilité partagée est ainsi convoquée.*

*Notre action s'inscrira pleinement dans les orientations du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), mises en œuvre au sein de notre intercommunalité.*

*Aussi, nous avons aussi fait le choix de travailler avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) afin de profiter de leur expertise en la matière. Des rencontres et un atelier de travail ont été organisés sur l'année 2022 et se poursuivront sur l'année 2023, afin de définir la stratégie environnementale de la ville.*

*La Ville a mis en place une action respectueuse et durable pour réguler la population de pigeons. Un prestataire extérieur a été retenu afin de gérer plusieurs axes :*

- *La gestion de trois pigeonniers,*
- *Des conseils entièrement financés par la collectivité, auprès de la population pour calfeutrer le bâti (privé),*
- *La mise en œuvre d'aménagements spécifiques et exemplaires sur les bâtiments publics.*

*Cette démarche s'inscrit sur plusieurs années et a débuté en 2022 avec la construction d'un pigeonnier qui vient se terminer près du parc du château. Un troisième pigeonnier devrait pouvoir être installé en fin d'année 2023.*

*D'autres actions engagées dans les différentes délégations municipales en matière de sobriété, transition écologique et de biodiversité seront identifiées par ce logo.*



### **La modernisation des services publics :**

*En termes de modernisation du service public, 2023 poursuivra les procédures de dématérialisation engagée en 2022.*

*La dématérialisation des bulletins de salaires après avoir conventionnée avec la DGFIP devrait pouvoir se déployer courant 2023. La réduction des courriers papiers et envois postaux sera également poursuivie. Une baisse des affranchissements d'environ 30 % a pu être réalisée en 2022,*

*En 2023, la simplification des procédures internes devrait permettre de remplir à nouveau l'objectif qui reste fixé à 25 % de moins.*

*Le travail sur la numérisation des parapheurs, des contrats de travaux, des arrêtés et autres documents est lancé et viendra se mettre en place progressivement sur 2023 et 2024.*

*D'autre part, la démarche de dématérialisation se poursuit pour les usagers et les associations :*

- *Lors des demandes de CNI et passeport,*
- *Lors des inscriptions dans le cadre de la scolarité des enfants,*
- *Lors des demandes de location de salles ou de matériel,*
- *Etc ...*

*2023 verra aussi la mise en place d'un outil permettant d'obtenir des indicateurs de performances efficaces, mis à jour en temps réel et modulables. Il permettra d'affiner le pilotage interne.*

### **Les Services Généraux - État Civil, Cimetières et Élections :**

*Le relèvement des concessions en état d'abandon a débuté en 2022 et sera poursuivi en 2023, dans un objectif de permettre de libérer des places.*

*Les travaux d'extension du cimetière de Gastines, devront être engagés en 2023.*

*L'externalisation auprès de la société la Poste du recensement sera poursuivie cette année.*

### Service Vie Associative :

En 2023, le service de la Vie Associative poursuivra sa dynamique d'accompagnement des associations sur leurs projets.

Véritables acteurs du territoire les associations sont un élément important d'attractivité de notre ville.

### Les dépenses de personnel :

#### Situations budgétaires

##### Des charges de fonctionnement

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses.

Les charges de personnel ont dû tenir compte de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet dernier soit + 3,5 % qui établit le prix du point à 4,85 €.

Le GVT viendra également rehausser le chapitre. Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité. Ces dépenses qui représentent plus de 40 % du poids global des dépenses de réelles de fonctionnement de la Ville, soit, toujours le premier poste de dépenses. Ils constituent un réel enjeu pour la collectivité. L'attention particulière portée à ce poste montre ces dernières années l'efficacité de la maîtrise des dépenses de personnel.

En 2023, la Ville prévoit une constance dans les dépenses de personnel puis une croissance adossée uniquement à l'effet GVT, à hauteur de + 3 %.

#### Les dépenses de personnel : évolution et projection

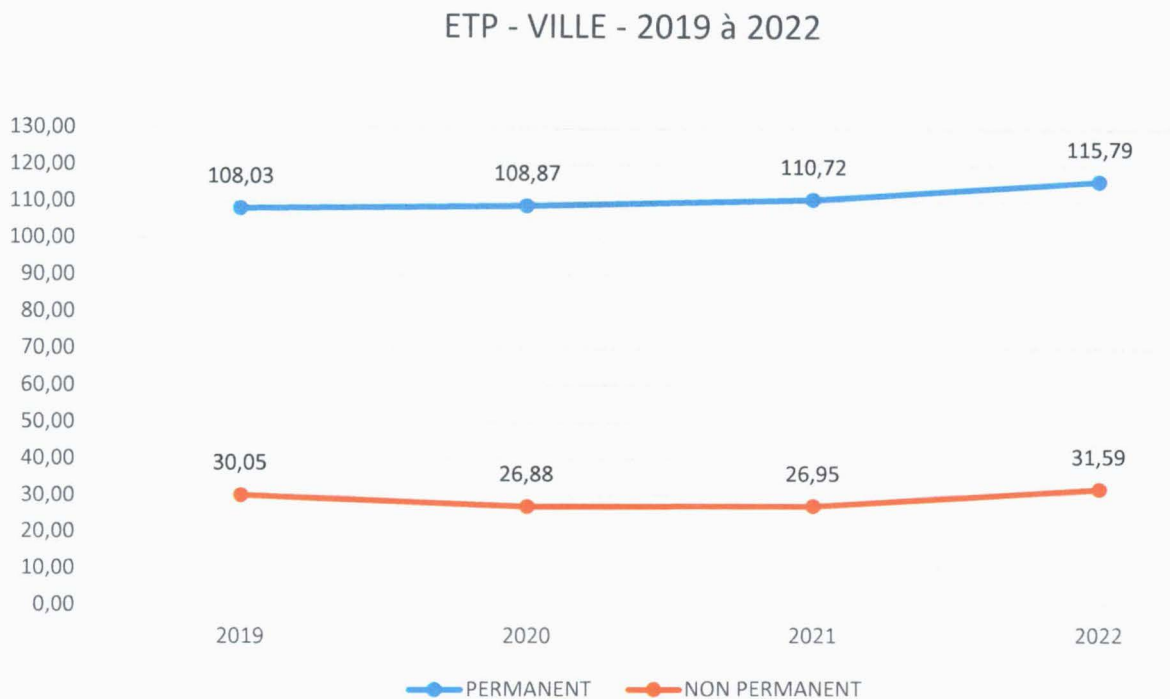
Le budget prévisionnel 2023 est évalué à 5 900 000 €.

### **EFFECTIFS**

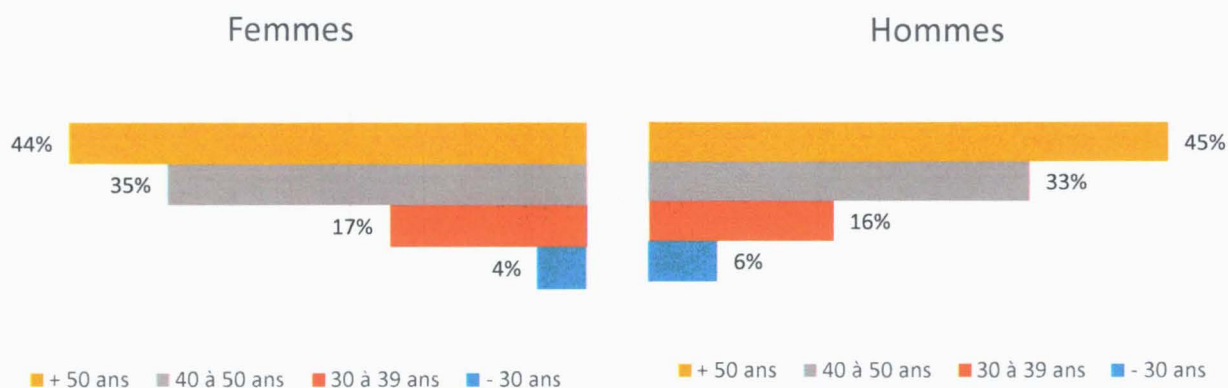
#### Évolution des ETP 2019 à 2022 (valeur au 31/12)

Ville	ETP par année			
	2019	2020	2021	2022
Statuts des agents				
CONTR	4,26	5,66	6,21	8,33
TITUL	103,76	103,21	104,51	107,46
NON PERMANENT	23,80	18,95	26,85	28,55
<b>TOTAL</b>	<b>131,83</b>	<b>127,81</b>	<b>137,56</b>	<b>144,33</b>

**Evolution des effectifs permanents / non permanents de 2019 à 2022**



**Pyramide des âges 2022**



**Part des titulaires, des contractuels et non permanents 2022 (nombre de postes pourvus au 31/12)**

	Femmes		Hommes		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Titulaires	44	51%	66	76%	110	64%
Contractuels	4	5%	3	3%	7	4%
Non Permanents	38	44%	18	21%	56	32%
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>100%</b>	<b>87</b>	<b>100%</b>	<b>173</b>	<b>100%</b>

**Part des titulaires et des contractuels permanents par catégorie et par filière 2022 (idem)**

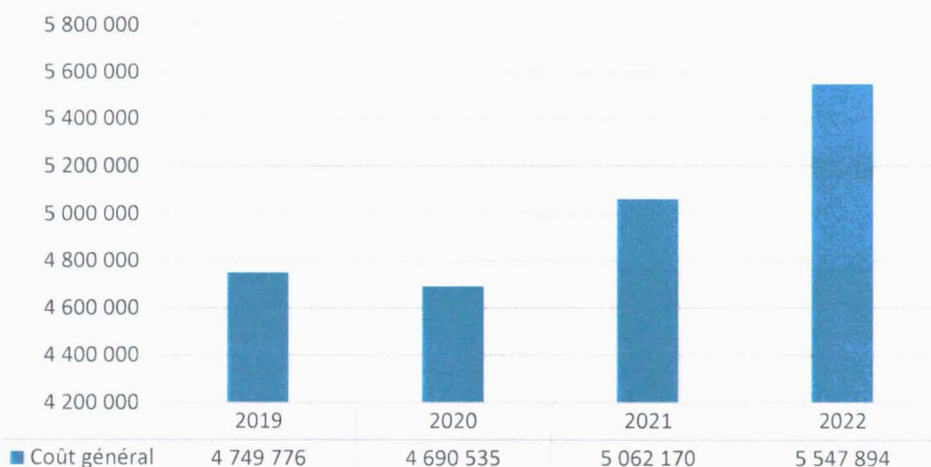
Somme de Point	Filière lib	Total
☐ Catégorie A	Administrative	4
<b>Total Catégorie A</b>		<b>4</b>
☐ Catégorie B	Administrative	2
	Animation	1
	Sportive	1
	Technique	4
<b>Total Catégorie B</b>		<b>8</b>
☐ Catégorie C	Administrative	12
	Animation	3
	Médico-Sociale	7
	Police municipale	8
	Technique	75
<b>Total Catégorie C</b>		<b>105</b>
<b>Total général</b>		<b>117</b>

**COÛTS**

**Evolution des dépenses de personnel 2019 à 2022 - (Paie chargée)**

Collect	Statuts des agents	Coût chargé en € par année			
		2019	2020	2021	2022
001	APPREN	47 174	57 462	52 219	52 114
	CONTR	205 973	246 588	273 889	374 224
	TITUL	3 800 219	3 814 376	3 891 302	4 158 901
	NON PERMANENT	696 410	572 109	844 761	962 656
<b>Total 001</b>		<b>4 749 776,23</b>	<b>4 690 535</b>	<b>5 062 170</b>	<b>5 547 894</b>

Coût général - Ville



Au total, les dépenses de personnels (chapitre 012 du budget) sur 2022 s'élèvent à 5 813 860 €.

L'évolution des dépenses de personnel pour l'année 2022 a été impactée par :

- la hausse du **point d'indice** au 01/07/2022 de 3,5 %. Il passe donc de 4,68 € à 4,85 €.
- le versement de la **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)** s'élève en 2022 à **4 633 €** (1 072 € en 2021).
- **Le taux patronal de cotisation à la C.N.R.A.C.L.** est stable depuis 2017 et restera à 30,65 %.
- Le taux patronal de **cotisation au CNFPT** est évalué à 0,90 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une majoration de la cotisation liée à l'apprentissage est évaluée à 0,10 %.
- **Impact des avancements et promotions :**  
L'évaluation de l'impact financier de la campagne d'avancement de grade 2022 et de promotion interne, est de l'ordre de **11 990 €**.
- **Le versement du Complément Indiciaire Annuel (CIA)** versé aux agents amenés à assumer des activités supplémentaires en attendant le recrutement d'un agent en 2022 pour **2 820 €**.
- A compter du 1<sup>er</sup> août 2022, le taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC) est porté à 11,07 €, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 2,01 % ; le montant mensuel brut du SMIC est de 1 678,95 €.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant brut du SMIC horaire augmente de 1,81 % pour s'établir à 11,27 € (au lieu de 11,07 €), soit 1 707,28 € brut mensuel (au lieu de 1 678,95 €).

Afin d'éviter que certains agents de la Fonction publique ne soient rémunérés en dessous du seuil du Smic, l'indice minimum de traitement des agents publics est donc relevé au niveau du SMIC. Ainsi, à compter de cette date, le minimum de traitement est fixé à l'indice majoré 353 (au lieu de 352) correspondant à l'indice brut 385, soit 1 712,06 € brut mensuel pour un temps plein.

Ainsi, percevront la même rémunération, indice majoré 353 - indice brut 385 (au lieu de IM 352, IB 382) :

- les **7 premiers échelons** de la grille indiciaire C1,
- les **3 premiers échelons** de la grille indiciaire C2,
- les **3 premiers échelons** de la grille indiciaire d'agent de maîtrise,

## **Formations**

Mise en œuvre du plan de formation 2023 - 2024 autour de 4 axes stratégiques :

- le management, la communication interpersonnelle,
- la sécurité, l'hygiène et la prévention des risques,
- la gestion de projet en transversalité,
- La transition écologique et l'accompagnement au changement.

Au-delà de ces 4 axes stratégiques, ce plan vise également à :

### **1. Sécuriser nos compétences :**



- a. les actions de formation statutaire (intégration). Ces formations sont prises dans le cadre des cotisations au CNFPT (0,90 %).
- b. les formations obligatoires liées au poste sont payantes et assurées par des cabinets extérieurs : habilitations électriques, CACES, maniement des extincteurs, AIPR, HACCP, FCO...

- c. Les actions d'amélioration des conditions de vie au travail avec le soutien actif du pôle prévention avec maintien des formations « prévention des TMS », SST, PSC1, APR... La collectivité s'est engagée vers la formation de formateur « interne » notamment pour le PSC1 ce qui doit permettre à terme de réduire le coût des formations dispensées par des prestataires privés.

## **2. Favoriser l'évolution professionnelle :**

- a. Préparation aux concours, aux examens professionnels et formation de remise à niveau.  
b. Participation au financement des bilans de compétence, financement de l'accompagnement à la VAE.  
c. Acquérir des compétences : financement de trois BAFA par an.

## **Action sociale / Conditions de travail**

- L'accès à la **restauration collective** pour les agents au sein du restaurant du CFSR Les Rives de Sablé a donné lieu à 1 235 repas soit 16 549 € pour la collectivité. Le coût du repas pour l'agent varie entre 4,11 € et 4,40 € selon sa catégorie (A, B ou C) et le coût du repas servi au CFSR pour la Ville par repas s'élève à 13,40 € depuis février 2022.
- La collectivité adhère au **CNAS** pour tous les agents permanents et retraités. Le montant des cotisations pour 2022 s'élève à **43 845 €**.
- Globalement en matière d'action sociale, l'accès à la restauration collective au CFSR Les Rives de Sablé, l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et le soutien à l'amicale VILDIS valorisé par l'intervention d'agents, le prêt de salles et de matériels, représentent des dépenses nettes de produits de l'ordre de **66 000 €**.
- La participation très active du **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** actionné par la direction des Ressources Humaines et notamment le conseiller en prévention.  
Un des objectifs de ce partenariat sera de maintenir le taux d'emploi légal de 6 % de travailleurs handicapés.  
De même, ce partenariat permet de faire face aux dépenses engagées pour le maintien et l'accompagnement dans l'emploi. La commune avance les fonds et se fait rembourser dans un délai de deux mois après instruction des dossiers.
- La Ville participe au financement de la **garantie maintien de salaire (MNT)** au profit des agents souscripteurs à hauteur de 11,50 € par agent ayant souscrit le contrat. Le montant de la participation est estimé à 15 163 € pour 2022.
- **Le télétravail** a été instauré au 1<sup>er</sup> juillet 2022, Les agents de la collectivité ont maintenant un cadre pour pouvoir télétravailler s'ils le souhaitent. Initialement fixée à 2,50 € par jour de télétravail, l'indemnité forfaitaire sera portée à 2,88 € par jour dans la limite de 253,44 € par an. Pour l'année 2022, pas d'agent concerné à la Ville. Il s'agit de répondre à un sujet de préoccupation majeur des salariés et de leur encadrement qu'est la qualité de vie au travail.  
En limitant les temps de transports et en offrant la possibilité de travailler dans un autre environnement que le bureau, le télétravail permet aux salariés de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, une priorité aujourd'hui largement partagée. 
- Le **Forfait Mobilité Durable** a été mise en place en février 2022. Cela représente pour 2022 la somme de 3 600 €. 
- La proposition d'activités sportives d'une heure sur le temps du déjeuner sera reconduite en 2023. Il sera proposé aux agents de la collectivité de poursuivre la pratique de diverses activités sportives : tir à l'arc, tennis de table....



Rémunérations brutes annuelles des titulaires	3 179 000 €
Rémunérations brutes annuelles des agents non titulaires	757 000 €
dont NBI, SFT (de tous les agents)	59 000 €
dont RI (de tous les agents)	286 084 €
<u>Actions sociales :</u>	
CNAS, Restauration, Amicale VILDIS	66 000 €
Part Maintien salaire, FMD, télétravail	18 763 €
Médecine du travail	15 000 €
Formations	30 000 €

### L'absentéisme

En 2022, **114** agents ont été absents pour congé de maladie ordinaire, **2** agents pour congé longue maladie, **aucun** agent pour congé longue durée et **2** agents suite à un accident de service. La durée totale de ces absences représente **3 315** jours, soit une durée moyenne de **29** jours par agent. Cela représente un taux moyen de l'ordre de **6,3** % (Nombre total de jours d'absence / (144 ETP x 365)) x 100.

→ **Le jour de carence** a été réintroduit au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le montant total des retenues effectuées à ce titre est de l'ordre de 3 780 € (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022). Ce chiffre représente le montant total des déductions opérées sur le régime indemnitaire, le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG et la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

	2021		2022	
	Nb de jours	Retenue	Nb de jours	Retenue
VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE	75,00	3 937,68 €	73,00	3 780,01 €

### LES ORIENTATIONS 2023 DES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les actions engagées en termes de maîtrise des dépenses d'évolutions de personnel demeurent. Aussi l'ambition de la ville est de contenir l'évolution des dépenses, malgré les mesures nationales, tout en se donnant la possibilité d'offrir à nos agents la reconnaissance due à leur implication. Le budget prévisionnel 2023 est évalué à **5 900 000 €**.

Par ailleurs, la maîtrise des enveloppes budgétaires pour le recrutement de contractuels non permanents et vacataires se poursuit. La nouvelle organisation des services qui fait suite notamment à un audit de la ville, aura pour impact en 2023 de revoir les opérations réciproques entre la Ville et la Communauté de communes.

Peu d'éléments exogènes connus impacteront l'évolution de la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, notamment la revalorisation de l'indice plancher suite à la hausse du SMIC.

\*\*\*\*\*

**Esther LEBOULEUX**, en charge des affaires Scolaires, de la Famille et du lien Social :

### **Scolarité :**

Les effectifs de la rentrée scolaire 2022/2023 se sont maintenus par rapport à l'année précédente.

Pour la rentrée 2023/2024, et compte tenu de la forte augmentation des effectifs dans certains quartiers, il est prévu l'ouverture d'une classe à l'école du Gai Levant et une autre à l'école Gilles Ménage.

Des travaux de réaménagement sont programmés à l'école du Gai Levant afin d'accueillir l'ouverture d'une classe d'élèves de niveau maternel. A cet effet, un dortoir sera converti, nécessitant la modification de la façade par le percement d'une porte et l'agrandissement de la baie. La façade sera traitée dans la continuité architecturale du bâtiment.


La fermeture d'une classe est projetée à l'École du Pré. Toutefois, des travaux de mise en conformité de l'établissement sont budgétés.

Comme chaque année, la Ville apportera un soutien au fonctionnement des écoles privées sur la même base que celle des écoles publiques.

Concernant le périscolaire, une enveloppe de 35 000 € sera prévue pour l'installation de deux selfs en 2023 dans les écoles Gilles Ménage et Alain Bourgeteau. 

Ce projet veut à la fois répondre aux objectifs de responsabilisation notamment contre le gaspillage alimentaire et de valeurs éducatives tournées vers l'autonomie de chaque élève.

L'inflation portant sur le coût des matières premières va considérablement impacter le budget de la restauration scolaire dont la hausse est estimée à 230 000 €.

La mise en place de zones non-fumeurs autour de nos établissements scolaires viendra aussi compléter cette volonté de protéger la santé des jeunes saboliens, notre environnement et notamment les cours d'eau. 

Les espaces leçons, dans toutes les écoles, seront poursuivis. Ces activités restent un temps important pour observer les difficultés des enfants, les accompagner et imaginer de nouveaux dispositifs ou de nouvelles méthodes de soutien.

La Ville maintient l'ouverture des accueils de loisirs les mercredis sur trois sites : Bouskidou, Le Rosay (**Accueil ados**) et l'école Saint-Exupéry. Les Tickets **Loisirs Jeunes** seront également reconduits sur chaque période de vacances scolaires (excepté Noël). Ce dispositif vise à diversifier les pratiques qu'elles soient sportives ou culturelles.


### **Concernant L'Espace Henri Royer :**

L'espace Henri ROYER ouvrira de début juillet à fin août et continuera à proposer des activités nautiques et des animations ponctuelles pour les familles.

Un espace bar sera accessible aux visiteurs **sur le temps d'ouverture** du mercredi au dimanche.

Il sera également possible de réserver des pique-niques dans le cadre du label vélos.

### **Le Conseil Municipal des Jeunes :**

Le Conseil Municipal des Jeunes participe à la vie locale. Il est force de propositions pour de nombreux projets : collecte de jouets, ramassage des déchets, participation éventuelle à des commissions ville et/ou extra-municipales....  Le budget de fonctionnement sera reconduit.

*La crise sanitaire, depuis 2 ans, ne leur a pas permis d'échanger suffisamment alors qu'il est important d'entretenir ce lien.*

### **La Parentalité :**

*Le temps des parents consiste en des interventions, des groupes de paroles à destination des familles afin de les accompagner et de les soutenir.*

*En raison de la pandémie, les interventions ont été suspendues puis ont repris mais en dehors des écoles. Les temps sont organisés sur la Maison de l'Enfance.*

*Le budget de fonctionnement est maintenu.*

### **Les relations avec la Caisse d'Allocations Familiales :**

*Le Contrat Enfance Jeunesse qui lie la Ville de Sablé-sur-Sarthe avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG), signée également par la Communauté de communes du Pays sabolien et la commune de Parcé-sur-Sarthe.*

### **Le Point Information Jeunesse (PIJ) :**

*Les actions du PIJ seront reconduites avec, autant que possible, des actions hors les murs afin d'aller vers les jeunes dans les établissements scolaires notamment (atelier de sensibilisation sur l'engagement et la promotion de la mobilité internationale auprès des collégiens et des lycéens).*

*Les actions phares du PIJ seront reconduites comme la formation "baby sitting", "job dating" d'été, semaine de la contraception, ...*

### **Les chantiers argent de poche :**

*En 2023, les chantiers « argent de poche », très attendus des jeunes saboliens, seront prorogés. Pour mémoire, l'objectif est de leur permettre de gagner 75 € en une semaine en réalisant un chantier, une action au profit de la Ville et de l'amélioration du cadre de vie.*

*Cette année, une action « argent de poche » sera orientée plus spécifiquement pour les jeunes habitants des quartiers prioritaires de la Ville.*

*Les actions peuvent aussi être déclinées au sein des **écoles ou structures de loisirs** au profit des élèves de primaire (création d'une maison à insectes, création de boîtes à livres ...). »*

\*\*\*\*\*

### **Nicolas RENOU, en charge des Sports et de la Sécurité :**

*La politique sportive municipale a pour ambition de développer le sport « pour tous, partout et ensemble ». Le sport doit être un vecteur de cohésion sociale en s'appuyant sur 4 domaines : le Sport Éducation, le Sport Compétition, le Sport Loisirs et le Sport Adapté.*

### **Un partenariat étroit avec le monde associatif sportif :**

*La Ville apportera son soutien et entretiendra un partenariat étroit avec le secteur associatif sportif, notamment par le versement de subventions de fonctionnement. Sur cet aspect, il est à noter qu'un nouveau critère viendra compléter l'étude des demandes en y intégrant l'appréciation de la nature des projets qui seront conduits au profit des valeurs sportives que nous soutenons et valorisant la ville.*

*Le volet des subventions spécifiques mais également la mise à disposition importante d'équipements sportifs seront reconduits.*

*Le conventionnement avec des associations dans le cadre des Centres de Formation Techniques et Sportifs (CFTS), sera poursuivi ; ce afin de conduire une action très forte auprès de la jeunesse.  
Le soutien au Sport Adapté, porté par certaines associations, est à souligner, via un CFTS dédié.*

### **Concernant les enseignements sportifs :**

*Les activités de l'école municipale des sports seront reconduites pour les enfants et le public adulte.  
La Ville est par ailleurs très mobilisée auprès des élèves inscrits au sein des différentes Sections sportives accueillies au Collège Reverdy et au Lycée Raphaël Élizé : football, kayak, triathlon et volley-ball.*

### **Sur le volet évènementiel et le label « Terre de Jeux 2024 » :**

*La Ville, labellisée depuis 2020 « Terre de jeux 2024 », organisera des manifestations tout au long de l'année.*

*Ainsi, Sablé sera ville départ de la 4<sup>e</sup> étape du Région Pays-de-la-Loire Tour le 7 avril 2023 et Récréasports rassemblera des élèves d'écoles primaires le 26 juin 2023.*

*Des animations (tournoi des territoires) en lien avec la Coupe du monde de Rugby 2023 seront organisées. La conclusion en sera l'installation d'un terrain de rugby le 10 mai 2023 sur la place de la République, pour un évènement fédérateur autour de ce sport.*


*Les manifestations associatives dont la 22<sup>ème</sup> édition du Trophée Sarthe Basket, des tournois de football, le Triathlon de Sablé, les courses hippiques, le Cyclo-Cross national annuel etc... seront soutenues.*

*La promotion de la salle d'armes Henri Bonnet, labellisée Centre de préparation aux Jeux Olympiques 2024, sera réalisée auprès des équipes olympiques.*

### **En matière d'équipements sportifs :**

*Après la livraison d'une première tranche de travaux portant sur la réfection des trois terrains de tennis extérieurs en terrains de terre battue artificielle, les travaux se poursuivront en 2023 par la mise en place du contrôle d'accès des nouveaux terrains.*

*La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux portera sur la création d'un terrain de padel. De nouvelles allées seront créées pour desservir le terrain. La livraison de cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux est prévue pour l'été 2023.*


*Concernant le projet de réhabilitation de la base de canoë-kayak,  l'année 2022 a permis la désignation du maître d'œuvre et le commencement des études jusqu'à la phase d'avant-projet en décembre.*

*Les études se poursuivent, ainsi que l'établissement et l'instruction du permis de construire.*

*Une demande de subvention auprès de l'État (au titre de la DSIL) a été déposée en décembre dernier.*

*Le démarrage des travaux est envisagé en septembre 2023 pour une livraison au printemps 2024.*

*Ces perspectives calendaires seront susceptibles d'être réajustées en fonction de l'analyse des offres de marché issues de la consultation des entreprises.*

*Pour répondre au besoin de l'association sportive, un boulodrome couvert équipé de panneaux photovoltaïques  est envisagé sur le site de l'hippodrome. Les études de faisabilité sont en cours, afin de déterminer le potentiel de production d'électricité et les modalités financières des opérateurs et de la collectivité. Ces études devraient aboutir au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.*



La salle Marcelle Thébault, vétuste et énergivore, sera démolie. Les usagers actuels de la salle seront accompagnés pour reloger les activités dans des locaux adaptés à leurs pratiques sportives.

### **Sécurité :**

En 2023, le travail portera sur de la maintenance de certaines caméras dont celle de la rue Gambetta mais également l'installation d'une caméra panoramique sur le parvis de la gare.

L'équipe de la police municipale, interviendra en 2023 dans l'ensemble des écoles publiques élémentaires. Les objectifs sont de rappeler les missions de la police municipale mais également de créer du lien avec les enfants.

\*\*\*\*\*

**Geneviève POTIER**, Adjointe, en charge de la Santé, du Handicap et des Affaires Sociales :

L'action sociale à destination des Saboliens est structurée de la manière suivante :

### **Le développement social local :**

Après avoir mené le bilan partenarial de sa première période triennale, l'agrément relatif au projet social de territoire intégrant, notamment, l'Espace de Vie Sociale « Le Trait d'Union » a pu être renouvelé par la CAF pour la période 2023 - 2025.

Le trait d'union occupera durant toute l'année 2023, un local mis à disposition par Sarthe Habitat au rez-de-chaussée de l'immeuble du 10, avenue de Bückeurg.

La fréquentation des activités proposées dans le cadre du Trait d'Union renoue avec les niveaux connus antérieurement à la période de pandémie. En 2023, il s'agira de décliner le nouveau projet social qui a pour objectifs :

- Contribuer au « vivre ensemble » entre habitants,
- Le « faire ensemble »,
- Éducation et parentalité.

Nous recherchons, notamment, à mobiliser des publics peu présents aujourd'hui au sein de la structure, famille avec enfants, adolescents ou hommes.

### **Santé :**

Locaux pour les professionnels de santé au 25 rue Pasteur : l'année 2022 a été consacrée à la désignation d'un maître d'oeuvre, à l'établissement et à l'instruction des dossiers d'urbanisme, à la constitution du dossier de consultation. Plusieurs réunions ont eu lieu pour bien préciser les besoins et les attentes des professionnels de santé. Deux bureaux pour les médecins, une salle de réunion pouvant être transformée en 3<sup>ème</sup> bureau de médecin, deux bureaux pour les infirmières IPA et Asalée, et un bureau pour la coordinatrice de santé, seront réalisés. La consultation des entreprises de travaux est programmée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, la réalisation des travaux est envisagée sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

La convention entre le CCAS, gestionnaire des résidences autonomie et la Communauté de communes sera poursuivie pour mettre à disposition un T2 meublé au sein de la résidence Saint-Denis, destiné aux étudiants en médecine et aux professionnels de santé remplaçants de la MSPPS (médecins, dentistes, Kinés)

La Ville continuera à soutenir financièrement et en moyens logistiques les actions sport santé sur ordonnance de la SASSA et de la MSPPS.

### **Handicap :**

Afin de permettre à toute personne en situation de handicap de vivre mieux, la Ville poursuivra son action. Le téléthon sera à nouveau reconduit en 2023 en collaboration avec les associations, entreprises et commerces saboliens.

Dans le cadre de l'action du CCAS, la Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuit son accompagnement financier afin de permettre à ce dernier de réaliser les actions suivantes :

### **L'accompagnement social individuel :**

En 2022, l'action individuelle d'accompagnement social proposée par le CCAS enregistre une diminution. Les rendez-vous pris par les bénéficiaires baissent de 8,51 % (881 en 2022 contre 963 en 2021) et les rendez-vous non honorés sont quasiment identiques à ceux de l'année dernière (322 en 2022 contre 323 en 2021). En 2023, les permanences mais également les temps d'accueil du public sans rendez-vous seront poursuivis.

### **Gestion de la résidence Mermoz proposant 30 logements meublés à la location :**

L'offre de logements meublés de type 1 bis par le CCAS répond à une demande importante sur le territoire. Le premier trimestre 2023 est marqué par un taux d'occupation proche de 90 %. Le CCAS s'attache à maintenir cette offre locative sur le territoire au sein de la résidence Mermoz.

### **Le service d'aide et d'accompagnement au maintien à Domicile :**

L'activité du service observe, en 2022, une légère reprise par rapport à 2021. Cette reprise est cohérente par rapport à la charge de personnel, soit environ 23 000 heures annuelles.

En 2022, le projet de service a pu être réalisé, il conviendra en 2023, d'assurer la communication de ce dernier.

Afin d'améliorer, les conditions d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires, une démarche qualité a été amorcée en 2022 et se poursuivra en 2023.

En 2022, le renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023 - 2027 a pu être réalisé avec le Département de la Sarthe.

Ce dernier se fixe 5 objectifs stratégiques qui se déclinent ensuite en actions.

A titre d'exemple, il conviendra en 2023 de mettre en place un suivi qualité des prestations réalisées par les intervenantes, de proposer un soutien aux aidants des personnes accompagnées par le service ou bien encore de poursuivre l'amélioration des conditions de travail des aides à domiciles.

### **L'offre de logements en résidence autonomie et les services connexes proposés dans les établissements :**

En 2022, les projets d'établissements ont pu être mis à jour. Ils seront largement communiqués auprès des résidents en 2023.

En 2023, au-delà de la poursuite des temps collectifs réalisés soit par l'animatrice RA, soit par des intervenants ou par la gardienne, il sera mis en place des visites individuelles des résidents dans leur logement. L'objectif étant d'assurer un lien social mais également identifier le plus en amont possible les éventuelles perte d'autonomie. A cet effet, la cheffe de service sera présente une fois par semaine au sein des résidences.

Enfin, l'année 2023 verra la mise en œuvre d'un plan bleu pour les 3 résidences.

### **Prévention, animation et socialisation :**

*Soutenu par la Conférence des financeurs, le CCAS a poursuivi en 2022 la coordination d'actions de prévention à destination des locataires des résidences autonomie et des personnes « Brin de compagnie » développe son activité en 2022 en instaurant un projet d'accompagnement individualisé pour des personnes âgées isolées à leur domicile.*

*Le dispositif compte aujourd'hui 24 adhérents dont 15 bénéficient de visites à domicile.*

*En 2023, il conviendra de rédiger le projet du dispositif et notamment de s'interroger sur la création d'un réseau de bénévoles si le nombre de visites individuelles viennent à augmenter.*

*Afin de soutenir la motivation des adhérents à « sortir de chez eux », les actions collectives se poursuivent : escrime adaptée, gymnastique adaptée ou encore la sophrologie. Des ateliers culinaires, socio-esthétiques viennent également compléter le dispositif.*

*De nouvelles initiatives doivent prendre forme en 2023 avec, notamment, la mise en place de sorties à la journée à l'espace faïence de Malicorne, au Spaycific zoo à Spay.*

*En 2023, la Ville accueille des ateliers d'équilibrage proposé par Kiné Ouest Prévention à destinations seniors Saboliens.*

\*\*\*\*\*

**Benoît LEGAY**, en charge de l'Espace Public, des Espaces Verts et de la Mobilité :



- **Passerelle au-dessus de la Sarthe** (lien quartier de Montreux et quartier du Pré).  
*Après les études préalables (levés topographiques, études géotechniques, pré-diagnostic écologique avec inventaire faune/flore) et l'étude de faisabilité en 2021, un maître d'œuvre a été désigné au cours de l'année 2022 et a commencé ses premières études d'esquisse et d'avant-projet. L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des études et à la préparation des dossiers de consultation des entreprises.*
- **Vélo**  
*Les prochains aménagements cyclables concerneront les rues Paul Doumer et Gambetta qui seront réalisés au cours de l'année 2023.*
- **Péroph'Nature**  
*Les premières actions concerneront l'aménagement de sentiers piétons/vélos sur le quartier de Montreux.*
- **VAE (Vélos à Assistance Électrique)**  
*La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les 4 années à venir (de 2023 à 2026).*
- **Autopartage**  
*Le développement du service d'autopartage avec 4 véhicules électriques sur la Ville de Sablé est passé sous la compétence mobilité de la Communauté de communes du Pays sabolien. L'offre verra le jour, au printemps 2023, sur les quatre emplacements de bornes de recharge (IRVE), déjà existants : place de la République, place du Champ de Foire, parking rue Michel Vielle et au PEM. Ce service permettra de compléter l'offre de mobilité existante sur la Ville de Sablé-sur-Sarthe.*

### **Quartier Saint-Nicolas (3<sup>ème</sup> tranche) :**

*Le périmètre de la 3<sup>ème</sup> tranche porte sur la rue Saint-Nicolas, dans sa partie comprise entre la place de la République et la rue de l'Abreuvoir.*

*Le diagnostic et l'étude des réseaux humides (eaux pluviales, eaux usées et eau potable) ont été réalisés. L'étude des principes d'aménagement de la voirie a débuté et se poursuivra sur 2023, les travaux sont envisagés en fin de mandat.*

*Une concertation publique sera mise en place pour les grands principes d'aménagements de cette rue et la suite de ce secteur.*

### **Jardin public - sécurisation :**

*Sur la base d'un diagnostic réalisé en 2021, des préconisations techniques ont été formulées pour la sécurisation de la partie "falaise" du jardin public.*

*Elles portent sur des travaux de confortement du belvédère, du cheminement placé en dessous et de l'éperon au droit du viaduc, et sur la réalisation d'un muret et le confortement d'un muret existant.*

*L'année 2022 a été consacrée à la désignation d'un maître d'oeuvre, au démarrage des études et à la constitution du dossier de consultation des entreprises. Les travaux sont envisagés au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.*

### **Biodiversité et végétalisation** :

*La campagne de revégétalisation dans les quartiers a concerné, en 2022, les quartiers de Montreux et de Gastines. Elle s'est ensuite généralisée à l'ensemble de la ville. Un programme de plantations de plus de 160 plants s'achèvera au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.*

*Rendu nécessaire par leur état sanitaire, le renouvellement des arbres d'alignement de la route du Mans (entre l'avenue des Bazinières et la rue de la Tuilerie) sera programmé sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023.*

*La végétalisation du cimetière Aristide Briand se terminera en 2023.*

*Nos espaces verts seront valorisés afin de les rendre plus attractifs tout en respectant la biodiversité. Sur l'hiver 2022 - 2023, ce sont 160 nouveaux arbres qui ont été plantés, en complément du patrimoine arboré existant, principalement sur les quartiers de Gastines et de Montreux, mais aussi aux abords de la maternelle Saint-Exupéry, place du Champ de Foire et parking Paul Doumer.*

*Un verger a également été créé dans le Parc du Château.*

*Nous allons aussi poursuivre notre réflexion autour des végétaux présents. Certains buissons n'apportant que très peu d'intérêt écologique (palmes), et demandant beaucoup d'entretien (bilan carbone et coût humain) seront enlevés au profit d'espaces de biodiversité plus faciles d'entretien et propices à retrouver l'épanouissement d'une faune urbaine.*

*La pratique de l'éco-pâturage, mise en œuvre au printemps 2022 sur le site des ateliers Parcs et Jardins, va être progressivement déployée sur de nouveaux espaces, à commencer par la prairie située en lisière du Parc du Château, sur l'arrière de l'Apostrophe.*

*Notre intérêt pour le patrimoine arboré sabolien nous pousse à rester vigilants. Une réflexion mènera à la mise en place d'une charte de l'Arbre pour Sablé.*

*Le souhait de la Municipalité, de valoriser ses jardins familiaux, va se concrétiser par la rénovation progressive des cabanons, sur plusieurs années.*



### **Responsabilité et exemplarité du service parcs et jardins** :

Les productions florales du service Parcs et Jardins s'adaptent au changement climatique, ainsi le service va organiser son fleurissement estival sur la base d'une production de plantes plus résistantes aux fortes chaleurs et moins consommatrices d'eau. D'une manière générale, la plantation en pleine terre avec des plantes arbustives et des vivaces pérennes sera privilégiée.

L'eau utilisée pour l'arrosage dans les serres municipales et pour l'aire de lavage des véhicules et engins sera dorénavant issue de l'exploitation du puits présent sur le site des ateliers Parcs et Jardins, évitant ainsi d'avoir recours à l'utilisation d'eau potable.

La réorientation de la production du fleurissement estival va également permettre de ne plus avoir recours au vieux système de chauffage des serres, fonctionnant au fioul, durant la période de germination des plantes comme il était jusqu'alors pratiqué sur la période mars/avril.

### **Engagement durable avec et pour les saboliens** :

Cette année sera consacrée à la mise en place d'un mobilier urbain plus adapté au tri et aux déchets existants. Avec l'installation de cendriers, nous réduirons la pollution liée aux mégots de cigarettes. Nous souhaitons mettre à disposition des habitants les moyens de mieux respecter leur environnement. A cet effet, une convention a été signée avec l'éco-organisme ALCOME en 2022. Des campagnes d'informations et des animations permettront une sensibilisation ciblée sur les enjeux du développement durable et des déchets jetés en ville.

### **Lutte contre les frelons asiatiques :**

La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra son soutien financier auprès des propriétaires privés qui constateront la présence de nids de frelons asiatiques sur leur propriété, à hauteur de 100 € par intervention.

### **Le déploiement de la fibre :**

Orange poursuit le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Orange et ses sous-traitants terminent le raccordement des secteurs, en réalisant du génie civil complémentaire, ou en posant un réseau aérien. Une réunion publique d'information aux habitants concernant les modalités de raccordement des particuliers devrait se dérouler au cours du premier semestre avec Orange.

### **Contrat de partenariat public-privé en éclairage public et équipements divers :**

Le Contrat de Partenariat Public Privé éclairage public, signé le 10 février 2012 pour une durée de 15 ans, avec le groupement GARCZYNSKI TRAPLOIR / VINCI Energies France / In'Energies se poursuit. L'éclairage public renouvelé en 2022 concernait la rue Hélène Boucher, avec de nombreux hublots en façade.

Le contrat a permis  :

- une diminution de 59,9 % de la consommation d'énergie par rapport au début du contrat grâce au renouvellement du matériel et à l'extinction des points lumineux au creux de la nuit,
- près d'1,48 millions de kWh économisés (équivalents à la consommation annuelle de 296 foyers français moyens),
- 94 % de luminaires vétustes du parc remplacés,
- 636 807 € HT de travaux confiés à des PME locales (87 % de l'engagement initial).

Compte tenu de la forte augmentation des coûts des fluides depuis fin 2021, le périmètre et l'horaire de l'extinction de l'éclairage public ont été modifiés entre mars et avril 2022 avec notre gestionnaire. La rocade et les grands axes primaires tels que la route de Laval, la route de Brûlon, la route du Mans et la route de La Flèche font désormais partie du périmètre d'extinction. Les carrefours à feux et les giratoires d'entrée de ville restent allumés toute la nuit pour des questions de sécurité. L'horaire d'extinction de 23h à 6h a été prolongé d'une heure de 22h30 à 6h30. Cet horaire est modulé zone du Pont (22h à 4h) afin de s'accorder avec les horaires des entreprises fonctionnant en 3x8. Ces dispositions seront maintenues en 2023.

#### **Budget annexe de la PELLANDIÈRE - « Rive Sud » :**

Une opération Sarthe Habitat de construction de 8 logements est programmée : les travaux démarreront en mars 2023 pour une livraison des logements en mai 2024. Il reste encore à ce jour 5 terrains disponibles à la vente. Une campagne de communication pour la commercialisation de ces derniers lots sera engagée en 2023.

\*\*\*\*\*

**Denis ROCHER**, en charge du Commerce et des relations avec les entreprises :

#### **Développement commercial :**

L'année 2023 verra l'arrivée d'un nouveau manager de commerce, ce dernier aura pour missions principales de :

- Fédérer les commerçants en communauté et soutenir leurs initiatives pour animer le cœur de Ville,
- Assurer la communication de cette communauté notamment sur les réseaux sociaux au travers d'une page Facebook dédiée et en étant force de proposition pour les événements ponctuels,
- Valoriser et promouvoir le tissu commercial : définir un plan d'action en faveur du commerce,
- Développer l'attractivité commerciale grâce à des animations et opérations en partenariat avec les commerçants,
- Définir un programme d'actions de formation et de sensibilisation à l'attention des commerçants (notamment lié à la digitalisation).

En complément de ces actions, l'habillage personnalisé des vitrines des cellules vides avec des trompes l'oeil de commerces sera mis en oeuvre pour améliorer l'image perçue de la ville, au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Enfin, la subvention devanture commerciale qui contribue à l'embellissement du cadre de vie en centre-ville sera maintenue en 2023. Avec cette opération globale, la Ville souhaite soutenir, d'une part, la valorisation et la préservation du patrimoine local et, d'autre part, assurer un soutien aux commerces de centre-ville. L'image renvoyée par des devantures commerciales de qualité et soignées joue un rôle majeur sur l'attractivité du centre-ville.

Le travail de prospection des enseignes sera poursuivi. Parallèlement des déplacements réguliers dans les villes voisines permettent de capter de potentiels porteurs de projets souhaitant dupliquer leur activité. Cette prospection est réalisée à la fois pour les commerces sédentaires mais également pour les commerces itinérants présents sur nos marchés hebdomadaires en vue d'enrichir l'offre.

Cette année sera marquée par le lancement de la market place qui offrira aux commerçants du territoire une visibilité supplémentaire sur le web.

Suite à l'appel à projet pour la vente des trois cellules rue de l'Île, nous sommes toujours en discussion avec deux promoteurs pour l'achat de ces dernières. La réhabilitation de l'ensemble et notamment des bâtiments à l'arrière nécessitent un investissement conséquent qui complexifie les projets.

## Action Coeur de Ville 2 :

En 2023, un 1<sup>er</sup> bilan de action Coeur de Ville 1 (ACV1) s'engagera avec en continuité l'engagement d'un avenant pour la poursuite du dispositif en lançant ACV2.

Le dispositif ACV2 permettra d'étendre le périmètre :

- Aux entrées de ville par des actions visant la sobriété foncière et la réduction de l'artificialisation, l'amélioration de la qualité urbaine et paysagère, l'anticipation des évolutions commerciales,
- Aux quartiers de gare par des actions visant à diversifier les usages, à requalifier des espaces voire renaturation d'espaces, en assurant une sobriété foncière et une décarbonation des mobilités.

\*\*\*\*\*

**Manuela GOURICHON**, en charge du Tourisme et de la Culture :

### Tourisme :

La saison 2022, malgré quelques difficultés de personnels et techniques a maintenu les chiffres de fréquentation habituels du camping. Deux nouveaux gestionnaires ont été recrutés, ils seront en contrat de mars à septembre 2023

Il conviendra pour 2023 de renouveler le classement 3\*.

En 2023, des travaux seront réalisés sur la piscine qui date des années 1990 et dont un bassin présente des fuites d'eau importantes qui avait nécessité sa fermeture en 2022.

Une étude a été confiée en 2022 à Alpa Conseil pour définir la stratégie touristique de la commune pour ces prochaines années et notamment avec la question du développement de l'activité fluviale et fluvestre. Cette étude se poursuit sur 2023. Avec notamment la livraison du diagnostic et de fiches actions prioritaires.

Un marché de délégation pour la gestion du port de plaisance et de la capitainerie sera lancé en 2023.

### Concernant le relationnel aux associations culturelles :

La Ville continuera à fortement soutenir le nouveau festival Pop au Parc et le Festival de Sablé dont les bilans 2022 sont plus que positifs.

Comme chaque année, la Ville de Sablé-sur-Sarthe participe à l'organisation de la « Folle Journée en Région » et y consacre un budget légèrement diminué par rapport aux autres années ainsi que la mobilisation de plusieurs services.

La Scène Joël Le Theule continue d'accueillir, avec des équipes compétentes, de nombreuses associations saboliennes afin de valoriser, à travers spectacles et concerts, le dynamisme du tissu associatif et artistique.

### Sur le volet du patrimoine écrit :

Concernant le Fonds patrimonial Pierre Reverdy, la Ville poursuivra, avec le soutien du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (FRAB), son action d'enrichissement du Fonds Reverdy et de médiation dans la nouvelle Médiathèque.

Les œuvres du Fonds continueront d'être prêtées à différents musées en France en fonction des demandes et des disponibilités (projet de prêt actuellement étudié au Musée-Bibliothèque Pierre André BENOIT à Alès au mois de juin prochain).

La Ville participera également aux Journées Européennes du Patrimoine.

### Micro-Folie :

Le Musée Micro-folie a ouvert ses portes le 14 octobre 2022 au sein du Palace Carnot. Ce musée numérique constitue une offre culturelle inédite avec une galerie d'art interactive.

Des captations et diffusions ont aussi lieu parfois en soirée afin de faire venir des grands spectacles jusqu'à Sablé.

Le Palace Carnot abrite le Musée mais il est aussi réinvesti par la Ville pour y accueillir des conférences-débats, la diffusion de films ou documentaires à la demande d'associations ou autres organismes. En 2023, l'équipe sera renforcée avec le recrutement en contrat d'un médiateur. L'objectif étant de communiquer et de diffuser prioritairement l'offre auprès des scolaires.

#### **Actions culturelles :**

Développer l'action culturelle sur le territoire restera un des axes structurant de cette année 2023. La Ville investira le champ des arts visuels et continuera son soutien au tissu associatif.

\*\*\*\*\*

**Jean-Pierre FERRAND**, en charge du Patrimoine Bâti et de l'Habitat :

#### **Ecole élémentaire Saint-Exupéry - rénovation énergétique et renaturation de la cour d'école** :

Suite à l'audit énergétique réalisé en 2021 sur l'école Saint-Exupéry dans le cadre du décret tertiaire, et aux dossiers de demandes de subventions sollicitées pour ce projet énergétique en Quartier de la politique de la Ville (QPV), un maître d'oeuvre sera retenu pour cette opération au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023. La Ville s'est également engagée dans le programme S'Green, apportant un soutien opérationnel dans la mise en œuvre de projets d'adaptation au changement climatique. Il portera en 2023 sur la renaturation de la cour d'école de Saint-Exupéry (élémentaire)

#### **Maison de l'Enfance et de la Famille - mise en conformité incendie :**

Dans le cadre de la dernière commission de sécurité, d'importants travaux doivent être entrepris au niveau de la Maison de l'Enfance et de la Famille. Ils porteront sur le désenfumage du hall d'accueil, la création de portes coupe-feu et la création de cloisons coupe-feu au niveau de l'ancienne mairie annexe. Les études sont en cours de finalisation. Les derniers échanges ont lieu entre le SDIS, la Sous-Préfecture, le maître d'oeuvre, le coordonnateur SSI et le bureau de contrôle. Le souhait est de pouvoir réaliser les travaux en milieu d'année 2023.

#### **Réfection de la façade de l'Hôtel de Ville** :

Un programme de travaux est en cours d'établissement pour l'amélioration énergétique du bâtiment de l'Hôtel de Ville : il devrait commencer par la réfection du pignon situé rue Michel Vielle. Des échanges préalables avec l'Architecte des Bâtiments de France seront incontournables.

#### **Enveloppe grande maintenance :**

La Ville de Sablé-sur-Sarthe engagera des travaux de grande maintenance de son patrimoine bâti. Ils porteront sur :


- la réfection du dôme de la salle Georges Mention,
- la création d'une classe supplémentaire à l'école Gai Levant,
- des premiers travaux d'aménagement intérieur de l'école du Pré (en lien avec la commission de sécurité)


#### **Enveloppe réhabilitation du CFSR :**

Une nouvelle enveloppe sera inscrite dans le cadre du budget 2023, afin de réaliser des travaux de maintenance urgents sur le bâtiment du CFSR, tels que : la réfection des douches les plus dégradées, des travaux de réfection de l'étanchéité...

**Petits travaux neufs et maintenance :**

Une enveloppe sera inscrite afin de répondre aux demandes de petits travaux neufs et maintenance, du patrimoine bâti, dans les différents champs d'activités : scolaire, sport, loisirs, tourisme, bâtiments administratifs...

La régie bâtiment a réalisé la quasi-totalité des points de raccordement pour la mise en place de fontaines à eau sur le réseau d'eau potable dans les locaux de la Ville de Sablé. Le raccordement des fontaines à l'eau courante est terminé permettant à la collectivité de répondre aux besoins des agents d'avoir accès à de l'eau potable tout en étant plus vertueuse en proposant l'eau du robinet via une fontaine. 

Dans le cadre du plan de sobriété, des actions ciblées seront menées, telles que la poursuite du remplacement des éclairages en leds, la mise en place de limiteurs de débit sur les installations d'eau potable, le suivi et l'optimisation des consignes de températures de chauffage... 

Suite aux échanges, le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2022.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 23h15.

Affiché le : 17 mars 2023  
Retiré le :

Fait à Sablé, le 15 mars 2023  
Le Maire,  
Nicolas LEUDIÈRE

